MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

DEC2025-243

Approuvant la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec Madame JOUVE Corinne pour la vente de produits du Périgord du 19 décembre 2025 au 19 janvier 2026

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2025-107 en date du 20 mai 2025 qui fixe les droits de place pour occupation privative du domaine public ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'occupation du domaine public, la Ville de Marcoussis accorde des autorisations de stationnement pour la vente de produits alimentaires ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame JOUVE Corinne pour occuper un emplacement sur la commune du 19 décembre 2025 au 19 janvier 2026 inclus ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Il est conclu un contrat pour l'occupation du domaine public avec Madame JOUVE Corinne, exerçant l'activité de vente de noix et de produits du Périgord, enregistrée à la Mutualité Sociale Agricole sous le numéro d'affiliation 4 34 01 78 925 991 en tant que cotisant solidaire, pour un emplacement public situé parking du Bois des Carrés – Route d'Orsay du 19 décembre 2025 au 19 janvier 2026 inclus de 10h à 18h.

ARTICLE 2
Un droit de place d'un montant de 160.00 € TTC pour le mois, soit la totalité de la demande d'occupation devra être versée à la commune pour l'occupation du domaine public durant cette période.

ARTICLE 3
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Comptable Public.

ARTICLE 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 28 novembre 2025

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251128-DEC2025-243-AU
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025